

**CONSEIL MUNICIPAL DE
MARQUETTE EN OSTREVANT**

=====

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 JANVIER 2021 à 9 h 30

=====

L'an deux mille vingt et un, le Samedi 23 Janvier à 9 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean-Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

| Nom Prénom | Présent Absent Excusé | Détenteur d'une Procuration | Si Absent ou Excusé procuration à |
|--------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|---|
| TONDEUR Jean-Marie | Présent | | |
| MARECHAL Jean-Maurice | Présent | OUI | |
| DELFORGE Marie-Christine | Présente | OUI | |
| DUBOIS Jean-Yves | Présent | | |
| JOCHIMSKI Yannick | Présent | | |
| CARPENTIER Brigitte | Excusée | | DELFORGE Marie-Christine |
| POULAIN Jean-Paul | Présent | | |
| WAVRANT Marielle | Présente | | |
| MERESSE Éric | Excusé | | MARECHAL Jean-Maurice |
| SCHOLAERT Myriam | Présente | OUI | |
| JABLONSKI Patrick | Présent | | |
| ROBAS Chantal | Excusée | | SCHOLAERT Myriam |
| POULAIN Pascal | Absent | | |
| MICHEL Cathy | Présente | | |
| VALANSOMME Christophe | Présent | | |
| NIVALLE Nathalie | Présente | | |
| HUTIN Laure | Présente | | |
| BOULANGER Clément | Présent | | |
| DUTAILLY Anne | Présente | | |

| | |
|---------------------------|----|
| Nombres de membres légaux | 19 |
| en exercice | 19 |
| présents | 15 |
| Absents | 01 |
| Procurations | 03 |

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 Décembre 2020 a été communiqué à chaque membre du Conseil Municipal, s'il n'y a pas d'observation et avant de passer à l'ordre du jour, il est proposé de l'adopter.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Cette désignation incombe au Conseil Municipal en application de l'article 2121-15.
Monsieur BOULANGER Clément a été nommé secrétaire de séance.

EXAMEN DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

DECISION : Vote : **POUR : 18**
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Observations : NEANT

DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la démission de Madame SAUVAGE Delphine par courrier recommandé reçu le 07 Janvier 2021, il y a lieu de procéder à l'installation d'une Conseillère Municipale conformément à l'article L. 270 du code électoral. En effet, le décès ou la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste.

Madame **DUTAILLY Anne**, suppléante de la liste est donc élue Conseillère Municipale.
Sa prise de Fonction prend effet à la date de la réception de la lettre de démission soit le 07 Janvier 2021.

1 / ALSH VACANCES DE PRINTEMPS 2021 : ORGANISATION, MODALITES DE REMUNERATION DU (DE LA) DIRECTEUR (TRICE) ET DES ANIMATEURS

Avant de passer aux modalités d'organisation de l'ALSH de Printemps, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'exprimer leur avis au vu de la situation actuelle et de la crise sanitaire.

Il est proposé de ne pas organiser d'ALSH de Printemps

A la question êtes vous pour ou contre l'organisation de l'ALSH de Printemps ? Le Conseil Vote comme suit

DECISION : Vote : **POUR : 1 (Mme HUTIN Laure)**
 CONTRE : 17 (dont 3 pouvoirs)
 ABSTENTION : 0

Observations :

Monsieur BOULANGER demande si le fait de ne pas organiser d'ALSH au Printemps pourra être compensé financièrement sur l'ALSH de Juillet 2021. Ce point sera étudié

2 / ALSH DE JUILLET 2021 : ORGANISATION, MODALITES DE REMUNERATION DU (DE LA) DIRECTEUR (TRICE) ET DES ANIMATEURS

Au vu de la Crise sanitaire et dans l'attente de son évolution, ce point sera revu lors d'un prochain Conseil Municipal.

3 / CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EHPAD DRONSART DE BOUCHAIN POUR LE MULTI-ACCUEIL INTERCOMMUNAL SUR LE SECTEUR DE L'OSTREVENT : AJOUT D'UN BERCEAU SUPPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle la Délibération N°202012100713 en date du 10 Décembre 2020 relative au renouvellement de la Convention de partenariat avec l'EHPAD de BOUCHAIN pour le multi-accueil baptisé « Les p'tits loups filous » à compter du 1^{er} Janvier 2021 et pour 2 ans.

A ce titre, la commune a signé une convention avec l'EHPAD afin de réserver un berceau à temps plein pour des enfants de la commune, âgés de 8 semaines à 4 ans, en accueil régulier, occasionnel et en accueil d'urgence.

Toutefois, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par la Directrice de la structure et que celle-ci l'a informé devoir refuser des inscriptions faute de place contractuelle suffisante.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réserver un berceau supplémentaire

Les réservations sont garanties par le versement d'une contribution financière annuelle de 5 332,30€ (par place). Il s'agit d'un montant prévisionnel, susceptible d'évoluer en fonction de la fréquentation du multi accueil et des aides versées par la CAF.

De la contribution financière versée par la commune à l'EHPAD a été déduite la Prestation de Service Unique (subvention CAF).

Sur le montant versé à l'EHPAD, la commune percevra de la Prestation de Service Enfance Jeunesse, évaluée à la date de la signature à 2 666,15 € par place réservée soit 5332,30€, susceptible d'évoluer en fonction de la fréquentation du multi accueil et des aides versées par la CAF (aides calculées selon le taux d'occupation de la structure).

L'EHPAD propose d'acter par un avenant la réservation d'un berceau supplémentaire, le cout pour la Commune serait donc de 10 664,60€ pour 2 berceaux.

DECISION : Vote : **POUR : 18 (dont 3 pouvoirs)**
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Observations :

Il est proposé de faire une Communication de cette décision à la population via le site Internet , bulletin Municipal , ...

4 / PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la Délibération N°2018121403 en date du 14/12/2018 :

« Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces documents pour leur transmission en Sous-Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

D'approuver ces documents pour leur transmission en Sous-Préfecture. »

Le Conseil Municipal ayant été renouvelé en 2020, il est proposé aux nouveaux élus d'intégrer ce Plan Communal de Sauvegarde.

DECISION : Vote : **POUR : 18 (dont 3 pouvoirs)**
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Observations :

Il est proposé d'intégrer des membres du CCAS et les nouveaux membres du Conseil Municipal. Une réunion devra être programmée en ce sens pour mise à jour du PCS.

Monsieur MARECHAL propose également de recenser les besoins matériels (couvertures, lits d'appoint,) et de faire chiffrer ces besoins. Le Conseil en prend note.

5 / CANTINE SCOLAIRE : Avenant au règlement de Fonctionnement

Suite à la Commission Scolaire -Périscolaire et à la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 10 Décembre 2020, il y a lieu d'intégrer par voie d'avenant au règlement de fonctionnement les différents points évoqués lors de ces réunions.

Les principales modifications du règlement sont présentées au Conseil Municipal pour approbation.

Cette modification du règlement sera transmise aux usagers pour signature afin de pouvoir l'appliquer. Cet avenant sera annexé à la Délibération prise ce jour et transmise au Représentant de l'Etat ainsi qu'à Madame la Trésorière de Bouchain.

DECISION : Vote : **POUR : 18 (dont 3 pouvoirs)**
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

6 / TRAVAUX ET DOSSIER EN COURS

Un point sur les travaux en cours ou à venir avec planification succincte de ceux-ci est faite par Monsieur Jean-Yves DUBOIS, Adjoint aux Travaux.

Au vu des demandes de subvention faite sur certains travaux et des contraintes contractuelles de ces dernières, il conviendra d'étudier les travaux à effectuer en priorité en tenant compte des travaux en cours (démolition, enfouissement, ...) et des dépenses engagées à ce jour.

7 / FINANCES

Au vu des éléments fournis avec la convocation ainsi que sur table, il est demandé par Mr MARECHAL ou en était le dossier de solde de la Subvention CAPH du Groupe Scolaire pour un montant de **60 000€** sur les 300 000€ octroyés.

Il est fait réponse par Mr DUBREUCQ, Secrétaire de Mairie, que priorité a été donnée aux dossiers de solde DETR, DSIL et ADVB au vu des contraintes (date butoir imposée par la Sous-Préfecture pour les demandes de solde), certaines dépenses ayant été soldé en novembre 2020.

Monsieur DUBREUCQ rappelle l'encaissement de **94 997,78 €** au cours du dernier trimestre 2020 pour l'ADVB (tranche Conditionnelle), les dossiers pour la DETR (tranche conditionnelle) pour un montant de **28 610,62 €** ainsi que la DSIL pour un montant de **83 120,75 €** ont été traité courant Décembre, finalisé et validé début janvier 2021 avec les services préfectoraux.

Soit un versement de **206 729,15€** auquel une priorité a été donnée afin de débiter le nouvel exercice 2021 avec une bonne trésorerie.

Il est rappelé que le dossier du Groupe Scolaire - Restaurant Scolaire, représente plus de 1000 factures depuis 2016 à traiter, vérifier et transmettre aux financeurs ce qui explique le versement tardif des subventions.

8 / REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi impose au Conseil municipal d'approuver le Règlement Intérieur de Fonctionnement du Conseil municipal dans les 6 mois suivant l'installation du Conseil municipal.

Le présent règlement est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Mr DUBREUCQ, Secrétaire de Mairie, précise qu'aucun règlement Intérieur n'avait été établi ni approuvé auparavant.

DECISION : Vote : **POUR : 18 (dont 3 pouvoirs)**
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

9 / GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DE DEPOTS SAUVAGES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut a décidé de proposer avec l'appui du SIAVED un groupement de commandes concernant l'enlèvement et le traitement de dépôt sauvages d'ordures ménagères.

La Commune est parfois confrontée à ce problème sur le territoire.

Il est demandé au Conseil Municipal son accord pour rejoindre ce groupement de Commande.

DECISION : Vote : **POUR : 18 (dont 3 pouvoirs)**
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Il est précisé que l'adhésion à un groupement de commande ne lie la Commune à aucun engagement financier, la Commune profite de la mutualisation et de l'effet de masse engendré par ce groupement de commandes.

10 / CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE : HALLE COUVERTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de la future Halle couverte de Marquette en Ostrevant, il y a lieu de signer une Convention d'occupation à titre temporaire au profit de la CAPH. Cette convention prend effet à compter de la notification de celle-ci et prendra fin le jour de la rétrocession de la Halle à la Commune sur constat et procès-verbal de transfert.

11 / DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention transmise par mail par Mr CAMBERLAIN pour l'achat d'un traineau et autres matériaux nécessaires à leur activité sportive (course de chien de traineau) pour laquelle il a été sélectionné à la plus grande compétition d'Europe.

Le Conseil est invité à délibérer

DECISION : Vote : **POUR : 0**
 CONTRE : 18 (dont 3 pouvoirs)
 ABSTENTION : 0

Observations : Il est décidé de revoir ce point lors d'un prochain Conseil sous réserve que le demandeur fournisse des éléments concernant l'existence de son Association, un chiffrage des achats envisagés. Il est également fait remarque qu'une demande auprès du Département du Nord peut être faite par le demandeur.

FIN DE SEANCE

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,